

## Urbanisme et environnement : 20 cas pratiques – février 2008

DGHUC - FNAU

L'aménagement durable des villes et des territoires est au cœur des préoccupations des collectivités et de l'Etat. Les travaux du Grenelle de l'environnement ont montré que tous les acteurs de la société française attendent une nouvelle conception des villes et des aménagements urbains, plus respectueuse de l'environnement, du paysage et du cadre de vie, mais aussi de la consommation énergétique.

Aujourd'hui, les exemples les plus connus et les plus visités se trouvent chez nos voisins européens : Fribourg en Allemagne, Bedzed en Angleterre... En France, de nombreux projets, que ce soit dans la conception des documents d'urbanisme ou des opérations d'aménagement, montrent que les pratiques évoluent et que les décideurs sont de plus en plus soucieux de proposer un urbanisme respectueux de l'environnement. Les projets et les démarches novateurs méritent d'être mieux connus.

C'est pourquoi la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme ont souhaité rassembler dans le présent ouvrage un éventail d'expériences en cours autour des thèmes de la ville compacte, de la ville économe, de la ville sécurisée, de la ville nature, ainsi que des exemples de documents de sensibilisation sur ces thèmes.

Cet ouvrage illustre **quatre des thématiques de la ville durable** : la ville compacte, la ville économe, la ville sécurisée et la ville nature, et pour chacune d'entre elles les différentes échelles de l'aménagement sont mises en évidence (intercommunale, communale et infracommunale). Un dernier chapitre est consacré aux guides et démarches globales.

### 1- La ville compacte

Après un étalement souvent excessif, la ville devra dans l'avenir être limitée, aussi bien à partir d'une meilleure organisation que par une moindre consommation d'espaces agricoles ou naturels.

Pour ce faire plusieurs principes doivent être retenus : une organisation spatiale qui permet à tous les usagers (habitants, actifs, inactifs...) de pouvoir se déplacer sans utiliser leur voiture individuelle ; organisation spatiale qui sous-tend de développer (ou de créer) des pôles regroupant équipements et services, bien desservis par les transports en commun et où la densité d'habitat est plus conséquente qu'ailleurs. Au-delà de la ville, les espaces non urbanisés qu'ils soient agricoles ou naturels doivent aussi faire l'objet d'un projet global. Leur fonctionnement et leur pérennité devront être garantis. C'est donc à l'échelle du territoire intercommunal et infracommunal que la compacité de la ville est à prendre en considération.

#### → Fiches

- Le SCOT de Strasbourg (67) : un outil pour économiser l'espace
- Un Schéma d'Orientation des Zones d'Habitat (SOZHA) à Strasbourg (67)
- Une Zone Agricole Protégée (ZAP) comme outil pour limiter la ville à Montlouis-sur-Loire (37)

## 2- La ville économe

La ville économe idéale serait la ville qui ne consomme pas d'énergie ou qui produit autant d'énergie qu'elle n'en consomme, à condition de produire et d'utiliser plutôt des énergies renouvelables que des énergies non renouvelables. Faire la ville économe revient à repenser la ville existante à travers les constructions déjà existantes et à construire de nouveaux quartiers économes plutôt sur des friches urbaines. A l'échelle communale un volet particulièrement important de la ville économe est celle des économies d'énergies des bâtiments existants.

Les outils d'urbanisme ne permettant pas d'intervenir sur le bâti existant, ce sont des outils pédagogiques qui peuvent être mis en place : outils vis-à-vis des élus approuvant les documents d'urbanisme locaux ; outils vis-à-vis des propriétaires ou des occupants des constructions pour isoler ces dernières.

La ville économe doit se renouveler sur elle-même. Néanmoins la destruction du patrimoine existant doit être bien réfléchi et réalisée avec parcimonie. Il faut donc trouver un équilibre entre destruction et construction afin que la ville continue d'évoluer de manière équilibrée.

### → fiches

- Une charte de sensibilisation aux économies d'énergie à Betheny (51)
- Un quartier durable : ZAC de la gare de Rungis (75)
- L'éco quartier de l'horlogerie (friche Testut) à Béthune (62)

## 3- la ville sécurisée

### → fiches

- Une stratégie de prise en compte des risques d'inondation à travers un SCOT de Strasbourg (67)
- Urbanisme de risques : le renouvellement urbain à Saint-Pierre-des-Corps (37) malgré les inondations
- Le développement touristique et gestion agricole d'une zone inondable à Berthenay (37)

## 4- La ville nature

### → fiches

- La prise en compte de la biodiversité dans le SCOT du Pays de Rennes (35)
- Comment développer le végétal à Paris? (75)
- Le parc de la Deûle, un parc pour un territoire aux multiples enjeux dans l'agglomération lilloise (59)
- L'agriculture comme mode de gestion d'un espace fragilisé dans l'agglomération tourangelle (37)
- La ville dans un parc : les Monges - Croix du Sud dans l'agglomération toulousaine (31)
- Un parc pour valoriser l'environnement naturel et technologique dans l'agglomération rémoise (51)

## Guides et démarches

Ces guides et démarches concernent autant le développement durable que l'environnement. Comment prendre en considération l'environnement, l'économie et le social en même temps tout en fabriquant un projet partagé par tous les acteurs ? C'est un véritable défi qui permettra pourtant de réaliser un réel développement durable des territoires.

- Un outil pour intégrer le développement durable dans les projets d'aménagement urbain à Paris
- Le guide de l'urbanisme et de l'habitat durable à Rennes
- Des outils pour prendre en compte et accompagner la transformation des paysages à Toulouse
- Un guide pour mieux intégrer l'environnement dans les documents d'urbanisme dans le Pays d'Aix
- Les indicateurs du développement durable dans le réseau des agences du Sud
- Une démarche globale participative : ADDOU (approche développement durable dans les opérations d'urbanisme)